



FORMATIONS INTRA - INTER

La MFR propose également des formations sur mesure pour une offre répondant à vos besoins. Ces formations courtes ou longues, peuvent être mises en œuvre au sein de la MFR ou sur les terrains d'exercice professionnel.

Ces actions de formation ont pour intérêt d'apporter une réponse personnalisée, adaptée aux besoins spécifiques des apprenants et répondant à vos objectifs évalués en amont.

Ces formations sur mesure peuvent concerner :

- Soit une **formation "catalogue"** que vous souhaitez voir adaptée aux problématiques de votre organisation
- Soit un **projet de formation** que vous souhaitez construire et pour lequel vous recherchez un prestataire

Dans ce cadre, notre équipe est à votre disposition pour évaluer et identifier vos besoins, construire et élaborer un programme dans le respect de vos valeurs et de votre identité.

Notre démarche est identique pour chaque demande :

- **Etape 1 : Analyse** précise de vos besoins (analyse de la demande et définition du ou des objectifs de formation)
- **Etape 2 : Recherche du formateur expert**
- **Etape 3 : Elaboration du programme de formation** (définition des objectifs pédagogiques, présentation du déroulement de la formation avec prise en compte du contexte professionnel)
- **Etape 4 : Proposition du programme de formation.** Transmission du programme et du devis.
- **Etape 5 : Validation du programme** par vous (définition de l'organisation de la formation : lieu, dates, horaires..)
- **Etape 6 : Déroulement et suivi** de l'action de formation
- **Etape 7 : Evaluation de la formation**
- **Etape 8 : Une synthèse des évaluations** vous est transmise

Ci-après, vous trouverez quelques exemples de formation déjà conduites au sein de structures d'hébergement ou de services d'aide à domicile.

Le projet d'accompagnement personnalisé

Comment l'élaborer, le mettre en œuvre et l'évaluer ?

Objectifs de la formation

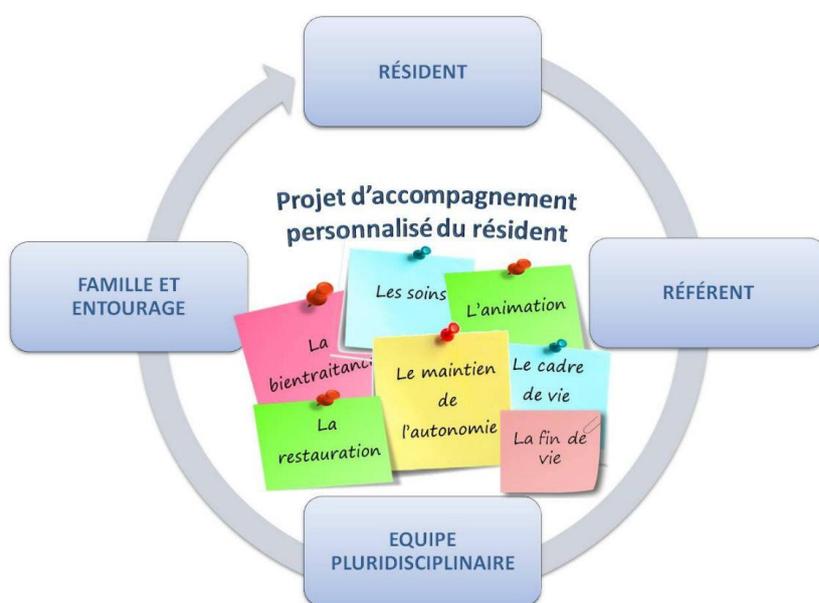
Objectif général : transmettre à chaque participant une méthodologie d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de projets individualisés

Plus précisément, il s'agira de :

- connaître le cadre juridique et administratif du projet individualisé,
- connaître le contenu d'un projet individualisé et les différentes étapes de son processus d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation.

Contenu

- Notion de projet
- Le cadre juridico-administratif du projet individualisé
- Démarche méthodologique
 - Présentation d'un processus
 - Méthodologie d'élaboration
 - Outils d'évaluation des capacités et besoins des personnes
- La mise en œuvre et le suivi du projet individualisé
 - La coordination et le suivi du projet
 - La participation de la personne et/ou de son représentant légal.
- L'évaluation du projet individualisé



Modalités pratiques

- Apports théoriques et méthodologiques (Documents fournis)
- Mises en situation
- Echanges à partir d'expériences professionnelles

Organisation

- Durée : 17h30

Intervenant:

Formateurs

Une attestation de formation sera remise au salarié à l'issue de la formation.

La simulation grand âge

Objectifs de la formation

Permettre à toutes personnes intervenant auprès d'un public âgé de :

- Se mettre dans la peau d'une personne âgée afin de mieux prendre conscience et appréhender ses besoins dans tous les actes de la vie quotidienne
- Ressentir et comprendre les difficultés motrices et sensorielles de la personne âgée
- Réfléchir sur la manière d'accompagner les personnes âgées et/ou sur leur organisation quotidienne
- Favoriser l'émergence de bonnes pratiques pour le confort et le bien être de la personne âgée.
- Favoriser l'empathie envers les personnes âgées

Contenu

- Le vieillissement physiologique et les principales pathologies
- Pertes auditives et visuelles
- Pertes des capacités motrices
- Les bonnes pratiques



Modalités pratiques

- Apports théoriques
- Simulation des effets du vieillissement par deux ateliers :
 - Vision – audition
 - Motricité
- Echanges à partir d'expériences professionnelles

Organisation

- Durée : 1 demi-journée (3h).
- Nombre de participants : 10 maxi

Intervenant : Formateur

Une attestation de formation sera remise au salarié à l'issue de la formation.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES PRESTATIONS DE FORMATION

La MFR des Achards est un organisme de formation professionnelle dont le siège social se situe 2 rue Jean Yole – La Mothe Achard – 85150 LES ACHARDS.

La déclaration d'activité est enregistrée sous le n°52.85.003.1285 auprès de la région Pays de la Loire.

La MFR dispense des formations en présentiel.

Article 1 : Prestations vendues

Les actions de formation dispensées par la MFR rentrent dans le cadre de la formation professionnelle et des dispositions de l'article L 6313-1 du Code du travail et sont donc réalisées conformément à un programme préétabli qui, en fonction d'objectifs déterminés, précise les moyens pédagogiques, les moyens techniques et d'encadrement mis en œuvre ainsi que les processus permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats.

Article 2 : Application des conditions générales de vente de prestations de formation

Les présentes Conditions Générales de Vente sont applicables à toute commande de formation passée par un Client auprès de la MFR, que ce soit pour des formations «ouverte aux salariés» ou «intra-inten».

Article 3 : Commande de la formation

Pour être prise en compte par la MFR, toute formation doit faire l'objet d'un bulletin d'inscription signé par le client. Ce bulletin d'inscription vaut acte d'engagement.

Article 4 : Confirmation d'inscription

Après enregistrement d'une demande d'inscription, une convention sera adressée avant le début de la session au commanditaire. Cette convention enregistre de manière définitive l'inscription du Client.

A cette convention, est jointe le programme de formation mentionnant : dates, durée de la session, coordonnées complètes du lieu de formation.

Article 5 : Modification de la commande – Annulation ou report

La MFR se réserve le droit d'apporter à tout moment toute modification qu'elle juge utile à ses programmes et prestations de formation ainsi qu'au planning de ses formations. Elle se réserve le droit de modifier, sans avis préalable, les intervenants et de supprimer un ou plusieurs titres de sa gamme de formations.

En cas d'annulation pour quelque cause que ce soit (indisponibilité du formateur

pour des raisons de maladie, nombre de participants insuffisant...), la formation commandée sera reportée à une date ultérieure sans dédommagement ni pénalité due au Client.

En cas de modification du programme ou du planning de la formation, comme en cas d'annulation des formations, la MFR s'engage à prévenir les participants avant le début de la formation concernée.

Les participants pourront choisir une nouvelle date dans le calendrier des formations proposées.

S'il souhaite annuler ou reporter sa participation à une formation, le Client ne pourra le faire qu'en respectant scrupuleusement les conditions suivantes :

Toute annulation ou tout report d'inscription à une formation devra être signalée à la MFR par le client pour la formation commandée par courriel ou par courrier recommandé avec AR adressé au siège de la MFR.

Les conséquences financières des annulations et reports sont les suivantes :

- Tout report ou toute annulation intervenant moins de 21 jours francs ou plus avant la date du début de la formation, la date prise en compte étant la réception du courrier recommandé avec AR dont il est fait état ci-dessus, ne donne lieu à aucun frais d'annulation ;
- Tout report ou toute annulation intervenant à moins de 10 jours ouvrés avant la date du début de la formation, la date prise en compte étant la réception du courrier recommandé avec AR dont il est fait état ci-dessus, donne lieu à une facturation par la MFR égale à 50 % du prix catalogue de la formation commandée par le client à titre d'indemnité forfaitaire à la charge du client ;
- Toute formation annulée ou reportée la veille ou le jour même du début de la formation, sera due intégralement par le client à la MFR à titre d'indemnité forfaitaire sur la base du prix catalogue ;
- Toute formation commencée sera due intégralement par le client

Article 6 : Prix

Tous nos tarifs sont stipulés nets de taxes, la MFR n'étant pas assujéti à la TVA.

Les prix ne comprennent pas les frais de transport, d'hébergement et de repas des stagiaires.

Article 7 : Facturation

Une facture sera établie et envoyée au client à l'issue de la formation. Elle sera accompagnée de l'attestation de

formation et d'une copie de la feuille de présence.

Article 8 : Paiement – Modalités

Le règlement devra se faire à 100% à réception de facture par mandat administratif.

Article 9 : Paiement - Retard ou défaut

Conformément aux dispositions de l'article L 441-6 du Code de commerce, le délai de paiement des sommes échues ne peut dépasser les trente jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture.

Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture génèrera des pénalités de retard exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture au taux d'intérêt légal appliqué par la Banque Centrale Européenne majoré de 10 points de pourcentage, qui ne peut toutefois être inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement, conformément aux dispositions de l'article D 441-5 du Code du Commerce.

Article 10 : Propriété Intellectuelle – Droits d'auteur

L'ensemble des documents remis au cours de la formation constitue des œuvres originales et à ce titre sont protégés par la législation sur la propriété intellectuelle et les droits d'auteur.

En conséquence, le Client s'interdit d'utiliser, copier, transmettre et généralement d'exploiter tout ou partie de ces documents, sans l'accord préalable et écrit d'un responsable habilité de la MFR.

Article 11 : Règlement intérieur pour le déroulement des formations

Lors de la participation aux séances de formation, le Client s'engage à respecter les dispositions du règlement intérieur de la MFR.

Article 12 : Protection des données personnelles

Les informations demandées au Client sont nécessaires au traitement de sa commande. Dans l'hypothèse où le Client consent à communiquer des données individuelles à caractère personnel, il dispose d'un droit individuel d'accès, de retrait et de rectification de ces données dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Le client doit adresser toute demande écrite par mail : mfr.lamotheachard@mfr.asso.fr.



MFR des Achards

2 rue Jean Yole – La Mothe Achard - 85150 LES ACHARDS

Tél. : 02.51.38.61.05

Email : mfr.lamotheachard@mfr.asso.fr

Site : www.formation-alternance-vendee-lamotheachard.com